

This version was submitted for the preparation of the Global Assessment Report 2011
Visit PreventionWeb for the latest version: <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/>

Morocco

Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2009-2011) - intermédiaire

Nom du point focal : Mr Mehdi Chalabi

Organisation : Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

Titre / Position : Directeur de la Surveillance et de la Prévention des Risques

Adresse e-mail : Chalabi@environnement.org.ma

Téléphone : +212537570655

Fax : +212537570655 ou +212537576645

Période couverte par le rapport : 2009-2011

Dernière mise à jour le : 8 November 2010

Date d'impression : 08 Nov 2010

Reporting langue : Français

Mise à jour du Moniteur CAH publiée par PreventionWeb

<http://www.preventionweb.net/english/countries/africa/mar/>

Objectifs stratégiques

Domaine 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Déclaration d'objectif stratégique:

le Maroc a défini un ensemble de plans, stratégies et programmes touchant à l'aménagement du territoire, au développement rural et urbain, à la gestion des ressources naturelles et plus récemment au développement humain. Certains de ces plans, stratégies et programmes ont une portée sectorielle clairement affichée. D'autres, plus rares, visent davantage une mission horizontale de développement durable, donnant un contenu concret aux politiques de lutte contre la pauvreté et de la préservation des ressources naturelles :

- La Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement et du Développement Durable et son Plan d'Action National ;
- Schéma National de l'Aménagement du Territoire ;
- Les stratégies du développement agricole et rural ;
- La Stratégie Nationale du Tourisme ;
- La Stratégie Energétique Nationale ;
- Les stratégies de Gestion des Ressources ; Hydrauliques ;
- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain.
- La stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes naturelles en cours d'élaboration avec l'appui de la Banque Mondiale.

Domaine 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Déclaration d'objectif stratégique:

A l'échelle nationale, la prévention des catastrophes est du ressort de plusieurs départements ministériels, notamment le Ministère de l'Intérieur, le département chargé de l'Environnement, le Département de l'Eau, le Ministère chargé de l'Équipement et le Ministère chargé de l'Énergies et des Mines ». Ces différents départements possèdent au moins, au niveau central, des structures juridiquement chargées, à divers titres, de la prévention des risques.

Domaine 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

Déclaration d'objectif stratégique:

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace a parmi ses prérogatives l'élaboration des nouveaux textes de loi sur l'obligation de la prise en compte des risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme.

Priorité d'action 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il

Priorité d'action 1: Indicateur 1

Une politique nationale et un cadre d'action légale de réduction du risque existent avec des responsabilités décentralisées et des capacités à différents niveaux

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

La réduction du risque de catastrophes est-elle incluse dans les stratégies et les plans de développement?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Plan national de développement

* Oui: Stratégies sectorielles et plans

> Plan solaire http://www.preventionweb.net/files/13356_plansolaire.pdf [PDF 45.02 KB]

* Oui: Stratégies et politiques en matière de changement climatique

> Adaptation aux changements climatiques au Maroc: pour des Oasis résiliences (2010)
http://www.preventionweb.net/files/13356_noteprojetooasissept.doc [DOC 59.00 KB]

* Oui: Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté

* Oui: CCA - Bilan Commun du Pays / UNDAF - Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

Description:

Plusieurs Ministères, Départements et Offices disposant de services ou de cellules spécialisés, continuent de s'intéresser jusqu'à nos jours de par plusieurs Dahirs, Décrets et Arrêtés anciens, des problèmes de l'environnement et des catastrophes naturelles et technologiques.

En plus de ces départements ministériels, plusieurs comités et conseils spécialisés ont été mis en place, (Conseil National de l'Environnement, Le Comité National des Changements Climatiques, le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire ; le Conseil Interministériel Permanent de Développement Rural ; le Conseil National des Forêts ; le Conseil Supérieur de Eau et du Climat, le Comité Interministériel de l'Eau, les Commissions Provinciales et Préfectorales de Eau et les Comités Provinciaux de Vigilance pour organiser la lutte contre les effets de la sécheresse).

Contexte & Contraintes:

Il existe un nombre important de dahirs, de décrets et d'arrêtés. Cependant, ces textes sont très anciens. Ils n'ont pas connu une adaptation aux différents changements, ni une actualisation profonde. Ces textes concernent des domaines aussi variés que les ports, les inhumations, les exhumations et transports de corps, les appareils à pression de gaz ou encore l'urbanisme. Ces textes juridiques ne mentionnent pas la problématique de la prévention des risques.

Le Groupe de Travail sur la Gestion des Risques et des Crises (GTGRC) créé au sein du Ministère de l'Intérieur a institué une commission d'experts pour proposer un cadre juridique global traitant de la gestion du risque au Maroc.

L'handicap de la coordination institutionnelle rend très complexe la mise en oeuvre les plans de prévention et de réduction des risques.

Priorité d'action 1: Indicateur 2

Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction du risque à tous les niveaux administratifs

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Y a-t-il une allocation budgétaire spécifique pour la réduction des risques de catastrophes dans le budget national?

Oui

Moyens de vérification:

* 0 % alloué dans le budget national

* 0 Montant alloué (en dollars US) à l'assistance internationale pour le développement

* 0 Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)

* 0 Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de réduction du risque de catastrophes (institutions, systèmes d'alertes précoces)

* 0 Montant alloué (en dollars US) pour la reconstruction post-catastrophes

Description:

Dans le cadre du budget du Département de l'Environnement, des lignes budgétaires sont allouées à la réalisation des projets relatifs à la prévention des risques et ce conformément aux prérogatives de la Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques relevant de ce département. Ce budget est utilisé pour réaliser le renforcement des capacités des gestionnaires de l'Etat concernés par la prévention des risques.

Il est à noter que dans le cadre du budget Général de l'Etat, des subventions de fonctionnement et de d'équipement sont alloués aux différents Départements concernés par la réduction des risques de catastrophes.

Aussi, un fond spécial de lutte contre les effets des catastrophes naturelles a été créé, il est alimenté par un don de 100 millions de dollars fait par l'Arabie saoudite ainsi que par une dotation du Fonds Hassan II pour le développement économique et social pour un montant de 300 millions de dirhams et une allocation du budget de l'Etat de 200 millions de dirhams dans le cadre de la loi de finances 2009 et le reliquat sur les années 2010-2012. Ce fonds spécial est désiné au financement et à la prise en charge des opérations urgentes de secours, l'assistance aux populations sinistrées et le renforcement des ressources déjà déployées durant les intempéries. Il contribuera également à développer les moyens d'intervention des différents corps spécialisés, notamment ceux de la Protection Civile, et participera à la construction d'ouvrages de prévention ainsi qu'à la mise en place des systèmes d'alerte et de veille.

Contexte & Contraintes:

Le budget alloué est insuffisant pour la réalisation de toutes les activités programmées par la Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques.

Priorité d'action 1: Indicateur 3

La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité

et de ressources au niveau local

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les gouvernements locaux ont-ils la responsabilité légale et l'allocation budgétaire pour la réduction du risque de catastrophes?

Non

Moyens de vérification:

* Non: Législation

* Non: Budget alloué au gouvernement local pour la réduction du risque de catastrophes

Description:

Au niveau régional, il existe des cellules préfectorales et provinciales de prévention et de gestion des risques (C.P.G.R), regroupant les représentants des services extérieurs concernés. Ces cellules se réunissent sous la présidence du Wali ou du Gouverneur et ont pour missions l'élaboration des monographies de risque de la régions.

Contexte & Contraintes:

Ces cellules ne sont pas opérationnelles au niveau de toutes les régions du pays et ne disposent pas de ressources financières suffisantes et du personnel qualifié pour la réalisation des actions programmées.

Priorité d'action 1: Indicateur 4

Une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque fonctionne

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

La société civile, les institutions nationales de planification, et/ou les organismes du secteur de développement sont-ils représentés dans la plateforme nationale?

-- Téléchargement en cours --

Moyens de vérification:

* 0 Membres de la société civile (les dénombrer)

* 0 Organismes sectoriels (les dénombrer)

* 0 Organisations de femmes participant aux plateformes nationales (les dénombrer)

Description:

Le Maroc ne dispose pas d'une plate forme national pour la réduction des risques de catastrophes, cependant des réunions préliminaires ont été organisé entre les partenaires pour la mise en place de cette plate forme ou équivalent.

Il est à signaler que dans le cadre de la préparation d'une stratégie globale pour la prévention et les gestion des risques, une commission national a été crée au sein du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales compnées de tous les Départements ministériels concernées par la gestion et la prévention des Risques. Cette commission a pour rôle

l'élaboration d'une étude probabiliste des Risques mais aussi de réfléchir à la mise en place d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes.

Contexte & Contraintes:

L'absence d'un cadre juridique pour la mise en place de la plate forme nationale sur les risques. L'Eude qui sera réalisées par la commision crée au sein du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales ne concerne que 2 types de risques: les inondations et le tremblement de terre.

Priorité d'action 2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Priorité d'action 2: Indicateur 1

L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous jacents dans les secteurs clés .

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Existe-t-il une plateforme multirisque d'information sur les décisions et la planification du développement?

Non

Moyens de vérification:

- * Non: Evaluation multirisques
- * 0 % d'écoles et d'hôpitaux évalués
- * 0 Ecoles vulnérables aux catastrophes (les dénombrer)
- * Non: Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation.
- * Non: Standards nationaux pour l'évaluation des multi risques

Description:

L'absence d'une plateforme multirisque n'a pas empêché le Maroc de prendre des initiatives pour mettre en place des systèmes de surveillance notamment par l'installation des réseaux, dans ce cadre, le Maroc a mis en place de nombreux réseaux et observatoires pour la surveillance des phénomènes susceptibles de générer des catastrophes naturelles :

- le réseau météorologique relevant de la Direction de la Météorologie Nationale et qui a connu un développement exceptionnel notamment par le développement de compétences propres lui permettant d'être au niveau au normes internationales en matières de gestion et en matière de prévision météorologiques et climatiques,
- Le réseau annonces des crues,
- le réseau de marégraphe côtier installés au niveau des ports du Royaume pour le contrôle du niveau de la mer,

- le réseau sismologique marocain (CEPRIS, Centre mis en place dans le cadre de l'Accord de l'EUR-OPA risques majeurs),
 - l'Observatoire national de la sécheresse,
 - le suivi et l'observation des pollutions par le Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance de la Pollution relevant du département de l'Environnement,
 - le réseau d'annonce d'invasion acridienne,
- le Centre de Télédétection Spatiale qui a connu un développement rapide le positionnant comme acteur incontournable pour toute action stratégique pour la prévention et la gestion des risques,
- La surveillance épidémiologique relevant du Ministère de la Santé qui dispose de mécanismes de surveillance des risques et de cartographie des risques visant la prévention et la lutte contre les maladies contagieuses et épidémiques.

Contexte & Contraintes:

Certains observatoires mis en place ne sont pas complètement opérationnels et la masse d'information produite par ces observatoires et réseaux existants reste dispersés.

Document de référence:

> Mesures contre les inondations au Maroc

http://www.preventionweb.net/files/13356_mesurescontreinondationaumaroc.docx [DOCX 34.48 KB]

Priorité d'action 2: Indicateur 2

Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les pertes dues aux catastrophes sont-elles systématiquement suivies et analysées?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Perte de bases de données à cause de catastrophes

* Non: Rapports produits et utilisés pour la planification

Description:

En cas de catastrophes naturelles, les départements concernés par l'intervention établissent des rapports relatant le bilan des pertes humaines et matérielles.

Il est à signaler que le Centre de Veille et de Coordination (CVC) installé au niveau du Ministère de l'Intérieur et qui a pour mission le pilotage des processus relatifs à la gestion des situations d'urgence, collecte également toutes les informations relatives aux pertes humaines et matérielles.

Depuis les inondations de 2008 ayant touché certaines régions du Maroc, les services du Ministère de l'Intérieur ont commencé à recenser les pertes engendrées et à tirer les enseignements nécessaires en vue de mieux planifier et se préparer aux éventuelles inondations notamment dans les zones menacées. Des banques de données et des rapports établis au niveau Ministère de l'Intérieur ont commencé à être mis en place. Des applications sont en cours de développement afin de mieux maintenir l'outil statistique.

Contexte & Contraintes:

Tous les Département qui interviennent lors d'une catastrophes à savoir la Protection Civile, la Gendarmerie Royale ... disposent de leurs propres bases de données et ne sont pas compatibles. Il est à noter qu'il existe également une insuffisance des moyens techniques et un manque ressources humaines qualifiées.

Priorité d'action 2: Indicateur 3

Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir?

Oui

Moyens de vérification:

- * Oui: Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement
- * Oui: Préparation au niveau local
- * Oui: Systèmes et protocoles de communication
- * Oui: Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces

Description:

Dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation , un système de prévision et d'alerte de crues a été élaboré.

Un "système météo hydrologique" destiné à optimiser l'alerte précoce et la prévention des inondations et des phénomènes naturels extrêmes est en phase de développement par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement.

Ce système, conçu conjointement avec la Direction de la Météorologie Nationale, vise la réalisation et l'optimisation de l'alerte précoce et des programmes de prévention pour faire face aux inondations et phénomènes naturels extrêmes.

Toutefois, des efforts sont à fournir pour développer et mettre en place des instruments et des outils qui permettent d'alerter précocement les populations. On peut signaler à titre d'exemple, la surveillance sismique assurée par le Laboratoire de Géophysique, le système d'alerte contre les inondations pour la vallée de l'Ourika (région de Marrakech), la surveillance des barrages, l'émission des bulletins météorologiques spéciaux lorsque de fortes perturbations sont prévues, le lancement du projet d'alerte contre les Tsunamis sur la côte atlantique (Casablanca et rabat), etc..

Il existe également des systèmes pilotes de prévision et d'alerte aux crue du bassin versant de Tanesifit et d'autres bassins versants bénéficieront du même type de système d'alerte.

Un système de surveillance et d'alerte des invasions acridiennes situé au sein du Centre de Prospection (Ait Melloul).

Contexte & Contraintes:

les systèmes d'alertes ne sont pas généralisés et ne couvrent pas tous tous les aléas naturels, actuellement ce système est axé uniquement sur les risques des inondations.

Aussi, on peut relever une insuffisance des moyens financiers pour mettre en place les systèmes d'alerte généralisés et le déficit en termes de disponibilité et de formation spécialisée des ressources

humaines.

Document de référence:

> Mesures contre les inondations au Maroc

[http://www.preventionweb.net/files/13356_mesurescontreinondationaumaroc\[1\].docx](http://www.preventionweb.net/files/13356_mesurescontreinondationaumaroc[1].docx) [DOCX 34.48 KB]

Priorité d'action 2: Indicateur 4

L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques trans-nationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction du risque

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Votre pays participe t-il à des programmes ou des projets régionaux ou sous-régionaux?

Oui

Moyens de vérification:

- * Oui: Programmes et projets traitant de sujets transfrontaliers
- * Oui: Stratégies et cadres régionaux et sous-régionaux
- * Oui: Suivis régionaux et/ou sous-régionaux et mécanismes de renseignements
- * Oui: Plans d'action traitant de sujets transfrontaliers

Description:

Le Maroc est impliqué dans des programmes d'accords régionaux et sous-régionaux dans la zone Méditerranée, la zone Afrique et la zone pays arabes visant la réduction des catastrophes (ISDR), la préparation et la lutte contre la pollution marine accidentelle par hydrocarbures, la lutte contre les incendies de forêts, la préparation face aux séismes, la recherche et le sauvetage en mer. Pour la lutte anti-acridienne et l'opération Ghait (la lutte contre la sécheresse), le Maroc coordonne ses actions avec les pays voisins.

Dans le cadre de ligue arabe, le Maroc abrite le bureau arabe de la protection civile et des secours qui a parmi ses attributions l'organisation de la protection des catastrophes et le développement de la coopération entre les pays arabes dans le domaine de la prévention des catastrophes.

le Maroc participe également à l'élaboration d'un projet de stratégie pour la gestion des risques de catastrophes et l'impact des changements climatiques dans le monde islamique.

Contexte & Contraintes:

Il ya une intense coopération actuelle entre les pays de la région, soit des pays de la région Arabe, du Moyen Orient ou encoue du Sud de l'Europe Occidentale et Méditerranéenne, cependant cette coopération doit être renforcée par la réalisation de sur le terrain de plusieurs exercices de simulation et d'échange d'information sur les risques de catastrophes.

La coopération régionale doit également couvrir tous les types de catastrophes, mais certaines contraintes entravent ce processus à cause de l'influence de la politique au niveau régionale.

Document de référence:

> Adaptation au climat.

Priorité d'action 3

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux

Priorité d'action 3: Indicateur 1

Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs (à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information)

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes?

Oui

Moyens de vérification:

* Non: Page web du système national d'information

* Non: Mécanismes établis pour accéder à l'information sur la réduction du risque de catastrophes

Description:

Le Département de l'environnement a élaboré un Système d'Information Géographique (SIG) sur les risques naturels et technologiques à l'échelle du territoire national. Cette base de données a permis l'élaboration de cartes thématiques de répartition des risques au Maroc et pourra servir d'outil d'aide à la décision pour l'élaboration des plans de prévention des risques. Aussi un site web de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) sera ouvert incessamment, celui-ci comporte toutes les informations sur les catastrophes survenues au Maroc, les mécanismes de prévention correspondants et les mesures de sensibilisation. La DGPC compte en faire un outil moderne d'information. Et afin de garantir la réussite de ce projet, cette Direction va investir en matière d'éducation des enfants en bas âge et des populations jeunes.

Des efforts sont en cours, en concertation avec le Ministère chargé de l'Education Nationale pour intégrer des modules de formation et d'information sur les risques de catastrophes.

Par ailleurs le Département de l'Environnement en collaboration avec le Centre Régional des Pays Arabes de l' ISDR est en cours d'élaboration d'un système de gestion d'Information sur les catastrophes (DesInventar) qui est une base de données sur les catastrophes qui permet le stockage des informations sur les catastrophes, les pertes en vies humaines, les dommages causés ...etc. Il permet également l'analyse de ces données et de les représenter sous forme de graphiques et de cartes etc..

Contexte & Contraintes:

La mise en place d'un système national d'informations est une opération très délicate pour le Maroc compte tenu de sa composition sociale, de la diversité des niveaux d'éducation et des contraintes linguistiques.

Liens:

> Les risques majeurs au Maroc <http://www.risques-maroc.com>

Priorité d'action 3: Indicateur 2

Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction du risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

La réduction de risques de catastrophes est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale?

Oui

Moyens de vérification:

- * Oui: Programmes des écoles primaires
- * Oui: Programmes des écoles secondaires
- * Oui: Programme universitaire
- * Oui: Programmes d'éducation professionnelle sur la réduction du risque de catastrophes

Description:

L'éducation à la sécurité fait partie intégrante des programmes scolaires du Ministère de l'Education Nationale auusi bien au niveau primaire, secondaire et collégiale. Plusieurs masters qui intègrent la réduction de risques de catastrophes ont été lancés par les univeristés marocaines (université Mohammed V, Université cadi ayad, ibn Tofail de Kénitra, FST de Tanger etc..) ainsi que des travaux de recherches sont élaborés par les insitituts de recherches.

Contexte & Contraintes:

Ces recherches sont sporadiques et ne couvrent pas la totalité des types de risques potentiels et concernent généralement des zones géographiques restreintes.

Priorité d'action 3: Indicateur 3

Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de coût sont en place, et renforcés

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

La réduction du risque de catastrophes est-elle incluse dans le budget national pour la recherche appliquée?

Oui

- * Non: Recherche sur les produits, études, etc.
- * Oui: Recherche sur les programmes et les projets

* Non: Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes

Description:

La loi sur l'Eau 10-95 adoptée en 1995. Cette loi sur l'eau constitue la base légale de la politique de l'eau du pays. Elle a permis d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie et la politique nationales en matière de gestion et de développement des ressources en eau de manière à accompagner et à soutenir le développement économique et social du pays, où la prévention des inondations et des sécheresses constitue l'objectif majeur. Elle contribue à la protection des populations et des biens contre les aléas climatiques et météorologiques

- La loi n° 11-03 relative à la Protection et la Mise en Valeur de l'Environnement (PMVE) adoptée en 2003 : Elle a pour objet d'édicter les règles de base et les principes généraux de la politique nationale dans le domaine de la prévention des pollutions et des nuisances.

La loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement dont l'objectif est d'évaluer de manière systématique et préalable les répercussions éventuelles directes et indirectes, temporaires et permanentes des projets sur l'environnement.

Le projet de loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement : Ce nouveau texte a pour objectif principal de remplacer la législation sur les établissements insalubres, incommodes ou dangereux de 1914, dont la nomenclature a fait l'objet d'une dernière adaptation en 1950. Il est basé sur une politique plus adaptée pour la maîtrise des risques inhérents aux activités industrielles notamment en ce qui concerne les autorisations d'ouverture des installations dites "classées".

Concernant l'évaluations des coûts, il n'existe pas un de système d'assurance pour fournir une protection financière contre les risques de catastrophe, cependant une nouvelle législation est envisagée (projet de loi N°34-08) pour combler cette lacune, elle est en cour d'adoption et elle pilotée par le Ministère des Finances.

Contexte & Contraintes:

Le projet de loi N°34-08 exige que la couverture contre les tremblements de terre, les inondation le terrorisme soit comprise dans toutes les polices d'assurance.

L'absence de décret d'application pour la mise en oeuvre des lois précitées pour l'évaluation des risques environnementaux

Priorité d'action 3: Indicateur 4

Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les campagnes publiques d'éducation sur la réduction du risque de catastrophes touchent-elles les communautés à risques?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Campagnes d'éducatons publiques

* Oui: Formation du gouvernement local

* Oui: Accessibilité de l'information sur la réduction du risque de catastrophes au niveau des

communautés

Description:

En général, certaines campagnes sont menées soit au niveau central soit au niveau local. Cependant ces campagnes, se font dans la majorité des cas à travers les médias, ne sont pas systématiques et traitent souvent les risques dominants lors d'une saison. A titre d'illustration, une campagne de prévention des incendies de forêts est souvent menée pendant la saison d'été, par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et par tous les intervenants pour la protection des forêts et la prévention contre les risques d'incendies qui ravagent chaque année une large superficie de nos forêts. Ces campagnes sont souvent prolongées au niveau local, notamment au niveau des massifs forestiers les plus exposés aux incendies

Il est à signaler que le Département de l'Environnement a lancé Depuis 2004 un débat national sur les risques naturels et technologiques.

Contexte & Contraintes:

En général ces campagnes de sensibilisation ont un caractère circonstanciel.

Priorité d'action 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacent

Priorité d'action 4: Indicateur 1

La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et plans d'environnement incluant la planification et la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes.

-- Téléchargement en cours --

Moyens de vérification:

- * Oui: Législation pour la protection des espaces
- * Non: Paiements pour les services des écosystèmes
- * Non: Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)
- * Oui: Evaluation des impacts environnementaux
- * Oui: Projets et Programmes sur le changement climatique

Description:

Conformément aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a engagé un ensemble de réformes, des programmes et des projets structurants qui ont concerné autant le domaine économique, social qu'environnemental, notamment l'élaboration et à l'adoption d'une Charte Nationale

de l'Environnement et du développement durable, selon un processus de concertation très large, qui concilie les exigences économiques, sociales et celles de protection et de préservation des ressources naturelles, de notre patrimoine culturel et historique. Une charte qui porte une vision globale et une approche progressive vers un développement durable.

C'est dans ce cadre, que le Gouvernement entend élaborer une Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement (SNE), pour redéfinir, préciser et partager ses priorités, ses objectifs dans une vision globale et harmonisée où les différents secteurs d'activités, selon leurs visions, contraintes et leurs possibilités contribuent d'une manière progressive et synergique à l'atteinte des objectifs de la charte nationale de l'environnement et du développement durable. Cette Stratégie constitue un préalable fondamental pour la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) qui sera élaborée dans une phase ultérieure.

Contexte & Contraintes:

le projet de la charte de l'Environnement et du développement durable ainsi que le projet de Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement doivent intégrer clairement la notion de la réduction des risques des catastrophes.

Liens:

> <http://www.charteenvironnement.ma/>

Priorité d'action 4: Indicateur 2

Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers?

Oui

Moyens de vérification:

- * Non: Assurances pour les cultures et les propriétés
- * Non: Plans de garanties d'emplois
- * Non: Transfert d'argent sous conditions
- * Oui: Politiques conjointes de réduction du risque de catastrophes et programmes de bien-être sociaux
- * Oui: Micro financements
- * Non: Micro assurances

Description:

le Maroc a lancé depuis 2005 l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, et la mise en oeuvre se base sur une démarche concertée et inclusive, fondée sur la participation démocratique et la gouvernance locale. Elle s'appuie sur l'appropriation par les acteurs concernés des projets retenus par l'Initiative pour faire face aux déficits sociaux à travers des activités génératrices de revenus et créatrices

d'emplois.

Création d'un compte d'affectation spéciale n°3.1.04.06 intitulé "Fonds de soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain".

Contexte & Contraintes:

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain connaît un grand succès depuis son lancement.

Document de référence:

> Loi sur les aires protégées (2010)

http://www.preventionweb.net/files/13356_loi2207airesprotegees.pdf [PDF 228.94 KB]

Liens:

> Site officiel de l'INDH <http://www.indh.gov.ma>

Priorité d'action 4: Indicateur 3

Des politiques et des plans sectoriels, d'économie et de production sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Les risques et bénéfices de la réduction du risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics?

Oui

Moyens de vérification:

* Non: Systèmes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction du risque de catastrophes

* Oui: Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux.

Description:

Plusieurs départements ministériels ont engagé des programmes sectoriels ambitieux (Plan Azur, Vision 2020 du Tourisme, le programme Ville sans bidonvilles, le plan Maroc vert, le Plan Halieutis, la Stratégie énergétique, la Stratégie de l'eau, la stratégie logistique, etc.) qui auront certes des effets bénéfiques sur l'économie nationale, mais prévoient également des actions environnementales en faveur de la préservation des ressources naturelles, des ressources en eau, de la forêt, des ressources halieutiques, des sols...etc, qu'il va falloir renforcer davantage et accompagner leur mise en œuvre.

Contexte & Contraintes:

Manque de coordination, mais avec la future mise en place de la commission nationale sur la réduction et la prévention des risques, le Maroc pourra atteindre les objectifs souhaités notamment en matière de la réduction des risques de catastrophes.

Document de référence:

> Développement humain (2010) http://www.preventionweb.net/files/13356_dveloppementhumain.docx [DOCX 101.54 KB]

Priorité d'action 4: Indicateur 4

La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction

Niveau de progrès atteint:

4: Des réalisations importantes, mais avec des limitations avérées dans certains aspects fondamentaux, tels que les ressources financières et/ou les capacités opérationnelles

Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables?

Oui

Moyens de vérification:

- * Non: Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables
- * Non: Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains
- * Non: Formation des maçons aux technologies de construction sûres
- * Oui: Fourniture de terrain sans risques pour les ménages ou les communautés à faible revenus

Description:

Département de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du territoire développent actuellement une stratégie de prévention des risques en relation avec l'urbanisation et l'aménagement de l'espace, et vise deux objectifs majeurs :

- Garantir prioritairement la sécurité des personnes et assurer la protection des biens et des équipements collectifs ;

- Intégrer les risques naturels dans les choix d'investissement et d'aménagement.

En matière de gestion des risques naturels, ce Département a entamé une nouvelle expérience dont l'objectif est d'acquérir une connaissance réelle et approfondie des risques naturels.

En matière de Gestion des risques technologiques, ce Département, en partenariat avec d'autres Départements concernés, est engagé dans une stratégie globale de renforcement de la sécurité et de prévention des risques dans les zones d'activités, à travers une mise à niveau des procédures et du cadre juridique et réglementaire traitant de ce sujet. La démarche adoptée dans le cadre de cette stratégie pilotée par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies, est:

- La consolidation de la réglementation en vigueur pour répondre aux besoins et aux défis à relever en la matière ;

- La détermination précise des responsabilités des différents intervenants;

- La simplification des procédures d'autorisation des projets industriels artisanaux, commerciaux et de services ;

- L'instauration d'un système de contrôle rigoureux de l'application de la réglementation en matière de prévention des risques ;

- La promotion de la culture de la responsabilité et de la sécurité dans les zones d'activités.

Contexte & Contraintes:

- La lenteur pour l'élaboration des procédures de réglementations pour le respect des prescription et règles de construction,

- la nécessité de organiser des sessions de formation et de sensibilisation des acteurs concernés.

Document de référence:

> RPS 2002 [http://www.preventionweb.net/files/13356_rps2002\[1\].pdf](http://www.preventionweb.net/files/13356_rps2002[1].pdf) [PDF 1.25 MB]

Priorité d'action 4: Indicateur 5

La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les programmes post-désastres incorporent-ils de manière explicite un budget pour la réduction du risque de catastrophe?

Oui

Moyens de vérification:

* 0 % des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes

* Oui: Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe

Description:

Conscients de l'importance que revêt l'intégration des mesures de réduction des risques dans la phase de remise en état, le Royaume du Maroc a toujours exigé que les projets de relèvement soient conçus de manière à éviter les erreurs commises dans le passé.

A titre d'exemple, après le tremblement de terre d'Al Hoceima en 2004, les pouvoirs publics ont imposé la réalisation d'une carte d'aptitude à l'urbanisation dans la zone concernée en vue d'orienter les aménageurs du territoire pour la réalisation des schémas d'urbanisation qui tiendraient compte des risques sismiques pour l'édification des bâtiments. Un budget colossal est réservé à la réalisation de cet outil à vocation préventive.

Le second exemple, après les inondations de Mohammedia en 2002, les autorités nationales ont décidé d'édifier des barrages de protection et d'interdire les constructions dans les zones menacées. De même les fonds d'urgence mis en place pour assister les populations sont souvent conditionnés afin de permettre d'éviter les erreurs passées.

Contexte & Contraintes:

Absence d'un système national adéquat d'indemnisation des victimes et de reconstruction.

Priorité d'action 4: Indicateur 6

Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les impacts des projets les plus importants sur la réduction du risque de catastrophe sont-ils évalués?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Evaluation de l'impact des projets tels que ceux de barrages, plans d'irrigation, routes, industrie minière, développement touristique, etc. ayant un lien avec la réduction du risque de catastrophe

* Oui: Impact des risques de catastrophes prenant en compte l'environnement

Description:

Au Maroc, et depuis 2003, la réglementation exige que des études d'impact des grands projets soient effectuées avant leur réalisation. Aussi, la culture d'évaluation des incidences des grands projets de développement a commencé à s'installer au Maroc.

Contexte & Contraintes:

La principale contrainte est surtout l'absence de bureaux d'études spécialisés dans la réalisation des études d'impact spécifiques aux risques, sans oublier également les incidences financières qui sont parfois importantes pour la réalisation des projets.

Priorité d'action 5

Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

Priorité d'action 5: Indicateur 1

De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion du risque ont été mis en place dans une perspective de réduction du risque

Niveau de progrès atteint:

2: Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Existe-t-il des programmes nationaux et/ou des politiques pour rendre les écoles et les établissements hospitaliers sûrs faces aux catastrophes?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux

* Non: Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux

Description:

Sur recommandation de la DGPC, le ministère chargé de l'éducation nationale a mené un diagnostic sur les écoles exposées aux risques et des initiatives de mise à niveau des écoles réputées dangereuses ont été lancées en 2009.

En ce qui concerne les hôpitaux, le ministère de la Santé et la DGPC ont élaboré une stratégie nationale de gestion des urgences médicales et des risques sanitaires liés aux catastrophes qui intègre le volet de la sécurité globale des hôpitaux. Par ailleurs, des exercices d'évacuation sont parfois organisés avec les écoles et les hôpitaux qui sollicitent le concours des services de la protection civile.

Contexte & Contraintes:

- Contraintes financières

- Déficits en matière de sensibilisation notamment des responsables des écoles

Priorité d'action 5: Indicateur 2

Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elle en place pour faire face à une catastrophe?

Oui

Moyens de vérification:

* Oui: Plans de contingences en fonction du genre humain

* Oui: Centres opérationnels et de communication

* Non: Groupes de recherches et de secours

* Oui: Stocks de matériels de secours

* Oui: Abris

* Non: Installations médicales sûres

* Non: Provisions dédiées aux femmes dans les refuges et dans les installations médicales d'urgence

Description:

1 Dans sa stratégie de préparation à faire face aux catastrophes, le Ministère de l'Intérieur a mis en place le Centre de Veille et de Coordination (CVC) pour la coordination des actions entreprises à toutes les étapes de gestion d'un sinistre (intervention, sauvetage, secours aux victimes, prise en charge des sinistrés).

2 Dans le but de renforcer ses capacités d'intervention en cas de catastrophe, la Direction Générale de la protection civile a mis en place, au niveau régional, des unités mobiles régionales d'intervention (en plus de l'unité nationale mobile d'intervention installée à Salé) disposant d'équipements adéquats et chargées d'intervenir en renfort aux unités préfectorales et provinciales de la protection civile. D'autre part, dans le cadre du plan quinquennal 2008-2012, la DGPC a prévu :

- La création de nombreux centres de secours dans le but de couvrir au maximum le territoire national et de rapprocher les secours aux citoyens ;
- Le renforcement de ses effectifs par le recrutement annuel de nouveaux éléments ;
- L'acquisition de lots d'équipements selon un programme préétabli.

3 Afin de pouvoir prendre en charge les sinistrés des catastrophes, le Ministère de l'Intérieur a mis en place des dépôts ministériels à Rabat, Fès, Al Hoceima, Nador, Agadir et Larache. D'autre sont en cours de réalisation à Casablanca, Meknès, Béni Mellal et Guelmim. Ces dépôts sont équipés en tentes, matériel de couchage, produits pharmaceutiques et denrées alimentaires nécessaires aux victimes des catastrophes dans l'attente de la réhabilitation des lieux sinistrés.

Contexte & Contraintes:

Seul le PUN (Plan d'Urgence dans le cadre de la pollution accidentelle en Méditerranée est réalisé chaque deux années, la dernière simulation a été effectuée en 2010.

Document de référence:

> Sécurité au travail http://www.preventionweb.net/files/13356_eventionscuritautravail.doc [DOC 162 Bytes]

Priorité d'action 5: Indicateur 3

Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer une réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire

Niveau de progrès atteint:

2: Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures?

Oui

Moyens de vérification:

- * Oui: Fonds nationaux de contingences
- * Oui: Assurances contre les catastrophes
- * Non: Epargne en cas de catastrophe

Description:

- 1- Suite aux inondations qu'a connues notre pays en 2008 ayant engendré d'importants dégâts humains et matériels, notamment dans la région du Gharb, un fonds national d'urgence a été mis en place en 2009 destiné au renforcement des capacités de réponse des services de la protection civile face aux inondations. Il leur a permis de se doter de nombreux équipements d'intervention et de sauvetage.

2- La loi sur l'indemnisation des victimes des catastrophes a été adoptée récemment en conseil de gouvernement. Elle constituera un fondement juridique qui permettra de mettre en place un processus de dédommagement des victimes.

Contexte & Contraintes:

Disponibilités des fonds.

Priorité d'action 5: Indicateur 4

Des procédures pour l'échange d'informations durant les aléas sont en place pour effectuer des analyses post-catastrophes

Niveau de progrès atteint:

3: Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe?

Oui

Moyens de vérification:

- * Non: Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes
- * Non: Evaluation des méthodologies post-catastrophes
- * Non: Méthodologie de l'évaluation des besoins de post-catastrophes incluant des directives sur le genre humain
- * Non: Ressources humaines identifiées et formées

Description:

C'est le Ministère de l'Intérieur qui est en charge de la centralisation des statistiques et l'évaluation des dommages causés par les catastrophes. Pour ce faire, il s'appuie sur les rapports transmis par les régions, préfectures et provinces et des bilans d'intervention fournis par les services de l'ordre (Protection Civile, Gendarmerie Royale, Sûreté Nationale)

Contexte & Contraintes:

Retard dans la mise en œuvre d'une banque de données.

Facteurs de progrès

a) Approche qui intègre une perspective multi-aléas de la réduction du risque et de développement

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région?:

Yes

Si oui, sont-ils mis en application dans les politiques de planification du développement?:

No

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Pour gérer les risques de catastrophes naturelles, le Gouvernement du Maroc et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement (BIRD) se sont convenus d'apporter une approche globale en trois phases afin de cerner et d'évaluer ces risques, de développer des stratégies de gestion de ces risques et enfin de mettre ces stratégies en œuvre.

En premier lieu le Gouvernement du Maroc a choisi des priorités qui concernent :

- les tremblements de terre,
- la pollution accidentelle marine
- les inondations

b) La prise en compte de la question du " genre et de la réduction du risque est adoptée et institutionnalisée

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux

engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Au niveau national, la femme participe activement au niveau des associations et fait partie intégrante du personnel de la Protection Civile et du personnel de la santé.

c) Les capacités pour la réduction du risque sont identifiées et renforcées

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Plusieurs actions sont entreprises par la Protection Civile, la Gendarmerie Royale pour sensibiliser la population sur les risques de catastrophes ainsi que le Croissant Rouge Marocain. Ainsi lors de la journée mondiale de la Protection Civile, la DGPC organise des journées portés ouvertes au public, et ce au niveau national.

d) Des approches de sécurité humaine et d'équité sociale sont intégrées dans la réduction du risque et les activités de reconstruction

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Suite aux différentes catastrophes que le Maroc a connu ces dernières décennies, et des approches de sécurité des personnes et d'équité sociale sont systématiquement intégrés dans les programmes de réduction du risque et les activités de reconstruction.

e) Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile, le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la prévention des risques de catastrophes notamment entre la Direction de la Protection Civile et le Croissant Rouge Marocain et plusieurs organisations non gouvernementales au niveau de plusieurs régions du Maroc.

Facteurs contextuels de progrès

Niveau de confiance:

Reconnaissance significative et en cours: des efforts significatifs ont été entrepris pour répondre aux engagements avec la mise en place d'une stratégie cohérente et des acteurs identifiés et engagés

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

L'élaboration d'un projet d'élément de stratégie en collaboration par la Banque Mondiale et qui est en cours de validation par les départements concernés.

Le projet qui est en cours de réalisation s'intitule : "Pour une gestion intégrée des risques au Maroc", projet coordonné par le Ministère des Affaires Générales et Economiques en collaboration avec la BM. La création de l'Institut national sur les risques technologiques au sein des entreprises.

La mise en place au niveau du Ministère de l'Intérieur d'un Centre de Veille et de Coordination pour la

Coordination des actions entreprises à toutes les étapes de gestion d'un sinistre survenu.

La promulgation de la loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'Environnement ainsi que ses textes d'applications y afférentes.

Introduction dans les programmes scolaires de la matière "risque naturel et environnemental".

Le Décret n° 2-02-177 du 22 Février 2002 concernant l'application du règlement de construction parasismique RPS 2000 visant la réduction du risque sismique au Maroc. Il est publié dans le bulletin officiel du 21 février 2002 et est entré en application obligatoire depuis le 22 septembre 2002.

Le Projet de loi n° 04-04, qui est en cours d'approbation, édictant diverses dispositions en matière d'habitat et d'urbanisme et complétant le code RPS 2000.

Document de référence:

> http://www.preventionweb.net/files/13356_rps2002.pdf [PDF 1.25 MB]

Perspective future

Domaine 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Défis globaux:

Au niveau du secteur de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, le Gouvernement du Maroc travaille sérieusement et en profondeur pour la mise en oeuvre du code parasismique. Une grande conscience concerne la priorité d'exiger à ce que les établissements publics notamment les Hôpitaux, dispensaires et écoles soient construits en respectant le code parasismique RPS 2000.

Au niveau institutionnel, et en relation avec la coordination des activités liées à la prévention et à la gestion des risques, le Maroc est conscient qu'il devra mettre en place une institution ou une commission nationale qui aura pour mission de créer une synergie optimisant les efforts de tout les intervenants.

Compléter l'arsenal juridique lié à la prévention à la gestion et à l'indemnisation des victimes.

Déclarations sur les perspectives futures:

- Mettre en place une commission nationale pour la coordination de la prévention de la gestion des risques.
- Adopter la loi sur les assurances liées aux catastrophes naturelles.
- Continuer à prendre en compte les risques de catastrophes dans le système éducatif marocain.

Domaine 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Défis globaux:

- Compléter les lacunes au niveau des lois et réglementations liées aux risques de catastrophes.
- Préparation des générations futures à la culture de l'adaptation aux risques.
- Coordination au niveau régional, notamment avec l'ISDR-région Arabes, région méditerranéenne et Africaine.

Déclarations sur les perspectives futures:

- Renforcement des capacités des intervenants aussi bien de l'Etat que des Organisations non gouvernementales.
- Faire des exercices de simulation en partenariat avec tout les intervenants.

Domaine 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

Défis globaux:

- Formation et équipement en matériels divers et spécialisés du personnel de la Protection Civile pour répondre aux catastrophes et pour secourir les populations sinistrées.
- Renforcer les équipes travaillant dans le cadre du Croissant Marocain pour les préparer aux éventuelles catastrophes.

Déclarations sur les perspectives futures:

- Formation spécialisée au profit du personnel de la Protection Civile et des intervenants dans le domaine de la prévention et de l'intervention.
- Création d'un Centre Spécialisé de Formation et d'information qui aura pour mission, la formation du personnel lié à la prévention et à l'intervention en cas d'une catastrophe.

Intervenants

Les organisations et les services ayant participé au processus de révision du cadre d'action de Hyogo

- * Centre Royale de Télédétection spatiale (Gouv.)
- * Direction Générale des Collectivités Locales (Gouv.)
- * Direction Générale Protection Civile, (Gouv.)
- * Dir. Contrôle et de la Prévention des Risques (Gouv.)
- * Ministère de la Santé (Gouv.)
- * Croissant Rouge Marocain (ONG)
- * Direction de la Surveillance et de la Prévention (Gouv.)
- * Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement (Gouv.)